

Image not found or type unknown



Peut on cumuler les contrats de travaux.

Par **allais**, le **19/05/2010** à **10:36**

Bonjour, rnje travail en cdd a 39h dans l'hostellerie, je travail le soir, est il possible de cumuler un 20h en journe dans une autre entreprise sachant que mon patron est au courant et n'y voit aucun probleme. rn rn merci d'avance.